

Concours – 20 ans Epiderma - Octobre

Réclame

Concours 20 ans

En octobre, courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 500 \$ Epiderma valide pour un traitement d'épilation par laser et découvrez la nouvelle technologie Elos Plus.

Pour participer :

- Aimez cette publication
- Identifiez deux ami(e)s qui aimeraient participer au concours

*Doublez vos chances de gagner en participant au concours diffusé sur la page Instagram @reseau_epiderma.

Le concours se termine le 30 octobre 2020 à minuit. Le gagnant(e) sera contacté par message privé et annoncé dans les commentaires le 2 novembre 2020 à 12 h. Détails et règlements du concours en ligne au epiderma.ca/blogue/

*Ce concours est enregistré à la RACJ. Il n'est pas associé, présenté ou commandité par Facebook.

Règlements

1. Comment participer

1.1. Pour être éligible au concours « 20 ANS EPIDERMA - OCTOBRE », le participant doit se rendre sur la page Facebook d'Epiderma : <https://www.facebook.com/epiderma.ca/>.

Tout participant doit « aimer » la publication du concours et « commenter » la publication du concours.

1.2. Le participant doit être résident du Québec et âgé de 18 ans et plus.

2. Description du prix

2.1. Le gagnant recevra un chèque-cadeau Epiderma d'une valeur de cinq cents dollars canadiens (500 \$ CAN) échangeable dans toutes les cliniques Epiderma.

2.2. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement. Il n'est pas transférable et ne peut être substitué à aucun autre prix.

3. Distribution du prix

3.1. Le nom du gagnant sera déterminé informatiquement au hasard le 2 novembre 2020 à 12 h parmi tous les participants entre le 22 octobre 2020 et le 30 octobre 2020. Les chances de gagner sont doublées si une personne participe au concours diffusé sur la page Instagram @reseau_epiderma.

3.2. Le gagnant sera contacté par message privé.

3.3. Le gagnant devra répondre à la question mathématique suivante pour réclamer son prix : $(8 + 2 - 5 = ?)$.

3.4. Le nom du gagnant sera publié sur les pages Facebook et Instagram d'Epiderma en commentaire.

3.5. Par sa participation au concours, toute personne gagnante autorise Epiderma à utiliser son nom et/ou photographie à des fins publicitaires sans aucune forme de rémunération.

4. Date de commencement et de fin du concours

Le concours débute le 21 septembre 2020 à 00h00 et se termine le 30 septembre 2020 à 23h59.

5. Date d'attribution du prix

Le tirage aura lieu au siège social d'Epiderma situé au 2590, boulevard Laurier, bureau 330, Québec (Québec) G1V 4M6 le 2 novembre 2020, à 12 h.

6. Règles générales

6.1. *L'annonce et toutes images associées avec les publicités pour ce concours sont à titre indicatif seulement. En participant au présent concours, toute personne gagnante s'engage à se conformer à tout un chacun des conditions énoncées au présent règlement en plus de dégager, libérer et exonérer Epiderma et leurs sociétés affiliées respectives, de même que leurs employés, représentants, agents, mandataires et partenaires à l'égard de toutes réclamations, actions ou causes d'action, responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses de quelques natures que ce soit, résultant de, en relation ou découlant directement ou indirectement de la participation au présent concours ou de l'utilisation du prix indiqué.*

6.2. Ce concours est ouvert à toutes personnes de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires d'Epiderma, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés, ainsi que les membres de leur famille immédiate.

6.3. Epiderma se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours, ou toute partie de celui-ci en n'importe quel temps, pour quelque raison que ce soit et sans préavis, toute décision étant soumise à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

6.4. Les règlements du concours sont disponibles en ligne au www.epiderma.ca/blogue/.

6.5. Le présent concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

6.6. Le présent concours est tenu et organisé uniquement par et au bénéfice d'Epiderma Québec Inc.